

VAL-DE-RUZ Un habitant des Vieux-Prés a perdu son animal de compagnie. Selon lui, le félin a été confondu avec un chat errant, qui, lui, peut être tiré par les chasseurs et les gardes-faune.

Quels minous peuvent être chassés?

ANTONELLA FRACASSO

Habitant des Vieux-Prés, sur les hauteurs du Val-de-Ruz, Philippe Schaer est attristé par la disparition de Mistouff. En menant des recherches, il a réalisé que son minou pourrait avoir été confondu avec un chat haret qui, lui, peut être chassé (lire encadré).

Son étonnement est d'autant plus grand que le félin était un chat domestique. Il tient à mettre en garde les propriétaires de minous qui résident, comme lui, dans des coins reculés. «C'est pas normal qu'on puisse tirer sur un animal de compagnie.» Selon lui, il est impossible de savoir s'il s'agit bien d'un chat haret.

«Une brebis galeuse»

Mistouff a disparu le 24 octobre. «Ce jour-là, à proximité de mon habitation, le propriétaire de ma maison a discuté avec un individu qui se déclarait chasseur de lièvre. Quelques heures plus tard, aucune nouvelle de mon chat», raconte Philippe Schaer. Agée de 10 ans, Mistouff rentrait chaque soir à la maison car «elle aimait son petit confort». Le Vaudruzien n'a rien contre les chasseurs. «J'ai des amis qui pratiquent la chasse. Je pense que celui qui a tiré sur mon chat est une brebis galeuse.»

Biologiste au Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), Isabelle Tripet confirme que les chats haret peuvent



Les chats haret peuvent être tirés par les chasseurs pendant la période de chasse, soit du 1er octobre au 31 décembre. LUCAS VUJTEL

être tirés dans les forêts du canton pendant la période de chasse. «Toutefois, les chasseurs doivent être en possession d'un permis de chasse A (chevreuil, martre, fouine, renard, blaireau, chat haret du 1er oct. au 14 nov.) ou/et H (réd: sanglier, chat haret du 1er oct. au 31 déc.)». De plus, ils doivent être à une distance minimum de 100 mètres des habitations.

En revanche, les gardes-faune peuvent, eux, tirer sur des chats haret toute l'année. «Cela fait partie de leur travail de gestion de la faune. Ils doivent s'assurer que ces bêtes ne causent pas de dégâts dans la nature.» A ce propos, Philippe Schaer s'est empressé

de signer la pétition de Tomi Tomek, fondatrice de l'association SOS Chats, à Noiraigue. Celle-ci vise à ce que le chat haret ne soit plus considéré comme une espèce nuisible (lire encadré).

Chaque chasseur doit mentionner dans un livret de contrôle les informations relatives aux animaux tirés: lieu, jour, espèce... En février, ce carnet est présenté au SFFN. Par ailleurs, si un chasseur décidait de manger le chat tiré, il devrait aussi le noter dans son carnet comme tout animal chassé. «Je n'ose même pas l'imaginer. En Chine peut-être, mais pas en Suisse!», s'exclame Philippe Schaer.

Isabelle Tripet ajoute qu'il est interdit d'abandonner un animal mort dans la nature. «Tout animal chassé et 'non utilisé' doit être amené au centre collecteur de cadavres d'animaux de compagnie, à Montmolin.» Le propriétaire de Mistouff s'est bien sûr renseigné auprès du centre collecteur, sans succès. «Comme il avait une puce, on m'aurait contacté s'il y avait été amené.»

Des cas occasionnels

Isabelle Tripet tient également à préciser que la chasse du chat est occasionnelle. «Dans les dix dernières années, on recense entre 0 et 3 chats tués par année dans le canton de Neuchâtel.» Même son de cloche chez le vétérinaire cantonal et chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, Pierre-François Gobat, pour qui «ce genre de problème est très rare».

Pour éviter qu'un chasseur ou un garde-faune ne confonde un chat domestique avec un haret, Pierre-François Gobat conseille de munir son animal de compagnie d'un collier. «C'est souvent problématique car beaucoup de chats ne les supportent pas. Ils se blessent ou s'accrochent avec des morceaux de bois.» C'était justement le cas de Mistouff qui «ne supportait pas son collier», observe Philippe Schaer. Or, s'il veut adopter un autre chat, l'habitant des Vieux-Prés devra opter pour cette solution. ●

Pétition SOS chats

Comment ne pas penser à Tomi Tomek lorsqu'on évoque les chats? La passionnée de félins demande le soutien du gouvernement helvétique pour faire cesser l'abattage des chats haret. Sur le site de son association SOS Chats, basée à Noiraigue, les gens peuvent signer une pétition dont l'objectif est que le chat haret/errant ne soit plus considéré comme une espèce nuisible – dans l'art.5 de la loi fédérale suisse sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (www.soschats.org).

«C'est une méthode cruelle, pas fiable et dangereuse pour la population également. Les chasseurs ne peuvent pas reconnaître un chat haret d'un chat domestique», peut-on lire sur la pétition. «Actuellement, chaque canton décide. On aimerait faire quelque chose au niveau fédéral. Nous avons collecté 20 000 signatures. Il nous en faut 50 000 pour faire bouger les choses à Berne», souligne Tomi Tomek. ●

SAULES

Une petite flamme s'allume au Moulin de Bayerel

D'authentiques mots d'amour résonneront au Moulin de Bayerel, à Saules, ce dimanche, à 17h30. Les comédiens Isabelle Meyer et Philippe Vuilleumier proposeront «Une petite flamme en moi s'est allumée...», une lecture-spectacle inspirée d'une correspondance amoureuse conservée aux Archives de la vie ordinaire.

Durant l'été 1916, un jeune pasteur neuchâtelois et une étudiante lausannoise échangent presque quotidiennement leurs premières lettres d'amour avec une pudeur toute passionnée. Ni les obstacles familiaux, ni les conventions exigées par les mœurs de l'époque, et encore moins la guerre qui fait rage en Europe durant ces mois d'été, ne parviennent à entraver cet amour naissant. Au fil des mois, les deux amoureux se dévoilent, mettant leurs cœurs à nu avec une étonnante sincérité.

Près de 81 lettres d'amour échangées

Convictions religieuses, doutes, histoires de familles, goûts littéraires, amour de la nature. Tels sont les thèmes principaux qui se dégagent des 81 lettres échangées entre le 1er juin et le 5 octobre 1916 par Jaques et Elisabeth. Des missives qui constitueront désormais le ciment de leur couple.

Enrichie par de petites interventions musicales composées pour l'occasion, la lecture restituera très fidèlement l'intemporalité et l'universalité des sentiments amoureux. ● AFR - COMM

Infos: www.moulin-de-bayerel.ch



Des mots d'amour seront lus au Moulin de Bayerel ce dimanche. ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

CHAT HARET, KÉSAKO?

Un chat haret, ou plus communément appelé errant, est un animal retourné à l'état sauvage, par le phénomène du marronnage. «Son origine est domestique. Il doit avoir connu la vie auprès d'êtres humains, puis il aurait quitté son domicile pour évoluer dans la nature», explique Isabelle Tripet, biologiste au Service de la faune, des forêts et de la nature.

Les chats qui peuvent être chassés sont donc des chats haret. «Sauf les chats tigrés car ils peuvent être confondus avec les chats sauvages.» Ces derniers sont, eux, formellement protégés. ●

NEUCHÂTEL Changements dans la gestion de la marque de vêtements suisse devenue célèbre.

Le cofondateur d'Heidi.com quitte la direction

Il quittera ses fonctions au 31 décembre 2015. Cela après avoir vécu une histoire d'amour qui aura duré douze ans avec son «égérie» alpine, Heidi. Cofondateur de la société Heidi.com, qui a pignon sur rue, à Neuchâtel, avec son magasin au 5, faubourg du Lac, Andreas Doering a décidé de viser d'autres sommets. Le CEO de la marque dit éprouver le besoin de laisser Heidi.com voler de ses propres ailes. «Je l'ai portée à bout de bras le plus loin que j'ai pu», S'il restera au conseil d'administration de la société, Andreas Doering – fort de son expérience dans les secteurs du marketing, de la communication

et du management – s'annonce prêt à relever d'autres défis. On le croit volontiers lorsque l'on se souvient que d'un simple logo vendant une ligne de t-shirt par internet, il est parvenu, avec son cofondateur Willy Fantin, à élever Heidi en star quasi internationale. Au point de séduire un groupe d'investisseurs qui, en mai dernier (notre édition du 9 mai) avait racheté à Switcher ses collections Swiss Vision. Ayant déjà injecté plusieurs millions dans la marque, les investisseurs ont pour ambition d'assurer son évolution en Asie ou aux Etats-Unis selon leurs déclarations dans nos colonnes au printemps



On ne verra plus Andreas Doering œuvrer dans le magasin de Neuchâtel. Du moins à l'intérieur... ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

dernier. A la suite du départ d'Andreas Doering, la direction de l'entreprise sera assurée par Séverine Meier, ancienne membre de la direction de Switcher.

Le cofondateur d'Heidi.com, Willy Fantin, reste, quant à lui, membre de la direction opérationnelle. Il se dit «toujours super motivé» de poursuivre sa route dans cette «belle dynamique». Le président du conseil d'administration, Alain Sierro, estime, pour sa part, qu'Andreas Doering, «vu son expérience» a besoin de plus œuvrer dans le «stratégique» et sera donc «d'un grand soutien au conseil d'administration». ● FLV

MÉMENTO

NEUCHÂTEL

L'art du découpage. Le Lyceum club (rue des Beaux-Arts 11) accueillera, jeudi soir à 20h, Henriette Hartmann, une artiste spécialiste du découpage traditionnel suisse. Elle fut la lauréate, en 2014, du Patrimoine immatériel vaudois. Cette artiste a déjà exposé ses œuvres à Fribourg et à Zurich, de même qu'à Xi-An, en Chine.

LE LANDERON

Contes. Les bibliothécaires du C21, au Landeron, feront vendredi de 16h à 17h une lecture de contes pour les enfants dès 4 ans. La manifestation se déroulera dans la bibliothèque du collège.